

Prescriptions

- Arbre remarquable (L.151-19)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Patrimoine vernaculaire (L.151-19)
- Arbre remarquable (L.151-19)
- Haie à protéger (L.151-19)
- Linéaire commercial (L.151-16)
- Sentiers et cheminements à préserver (L.151-19)
- Marges de recul aux voies à grande circulation
- Arbre ou boisement remarquable (L.151-19)
- Espace Boisé Classé
- Emplacement Réserve
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteur de diversité commerciale à protéger ou à développer
- Element de patrimoine à préserver (L.151-19)
- Périmètre de 20 mètres autour des arbres remarquables

Informations

- Zone inondable
- Bande des 100 mètres
- Zone humide
- Cours d'eau

Cadastre

- Parcelle cadastrale
- Contour commune
- Bâti

Zones urbaines

- Uaa : Secteur correspondant au centre ancien de l'agglomération, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- Uab : Secteur correspondant au secteur du quartier de Penhoët, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- Uba : Secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- Ubb : Secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- Ubc : Secteur à vocation d'activités de commerces
- Ubl : Secteur à vocation d'activités de sports et de loisirs
- Ui : Zone urbaine à vocation d'activités et d'installations susceptibles d'être incompatibles avec l'habitat
- Ulf : Sous-secteur à vocation d'installations ferroviaires et à la création d'une gare intermédiaire de transports

Zones à urbaniser

- 1AUa : Zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics et d'installations d'intérêt général
- 1AUi : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AUa : Zone à urbaniser (long terme) à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- 2AUi : Zone à urbaniser (long terme) à vocation d'activités économiques

Zones agricoles et naturelles

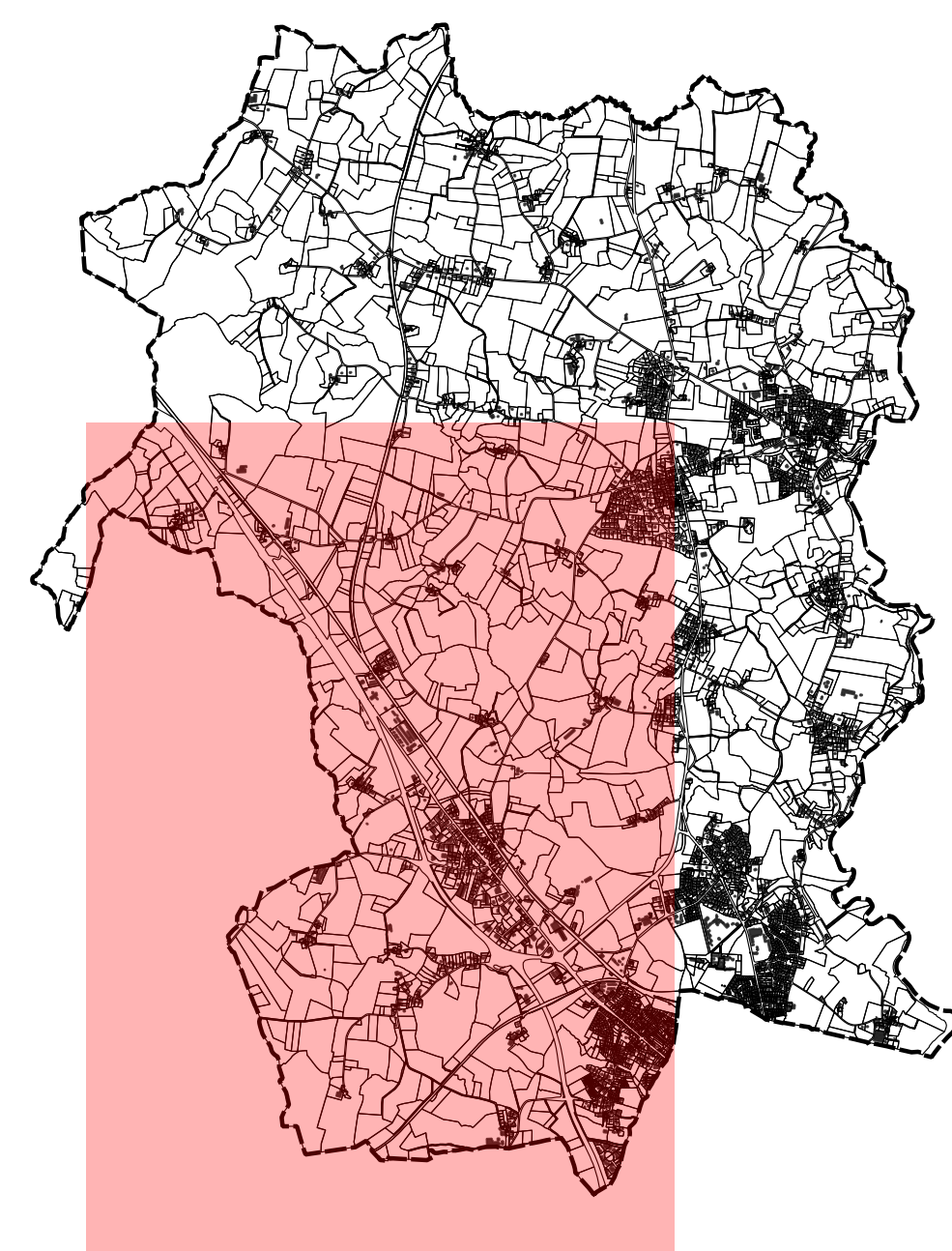
- Aa : Secteur agricole
- Ap : Secteur agricole inconstructible
- N : Zone naturelle
- NDS : Secteur correspondant aux espaces terrestres et marins remarquables ou présentant un intérêt biologique ou écologique
- Ni : Secteur économique en contexte naturel
- Nl : Secteur correspondant aux espaces naturels de loisirs
- Np : Secteur naturel protégé en raison de sa proximité avec des cours d'eau
- Nv : Secteur à vocation d'aire d'accueil de grand passage en contexte naturel

LOCOAL-MENDON

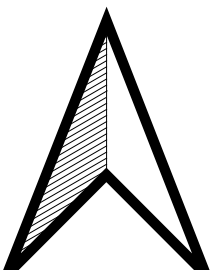
Libellé	Numéro	Bénéficiaire	Destination	Surface en m²
Emplacement Réserve	1	Commune de Brech	Création voie communale	1302
Emplacement Réserve	2	Commune de Brech	Extension du cimetière	1136
Emplacement Réserve	3	Collectivités territoriales	Elargissement de la voie de l'échangeur	1955
Emplacement Réserve	4	Commune de Brech	Création voie communale	427
Emplacement Réserve	7	Commune de Brech	Création d'un chemin	1780
Emplacement Réserve	10	Commune de Brech	Création d'un chemin	1239
Emplacement Réserve	20	Commune de Brech	Création d'un chemin	8814
Emplacement Réserve	21	Commune de Brech	Création d'un chemin	870
Emplacement Réserve	22	Commune de Brech	Bassin (assainissement pluvial)	508
Emplacement Réserve	23	Commune de Brech	Bassin (assainissement pluvial)	796
Emplacement Réserve	24	Commune de Brech	Bassin (assainissement pluvial)	2316
Emplacement Réserve	19	Commune de Brech	Création d'un chemin	1716
Emplacement Réserve	14	Commune de Brech	Elargissement de voie	923
Emplacement Réserve	18	Commune de Brech	Création d'un chemin	4436
Emplacement Réserve	11	Commune de Brech	Création d'un chemin	1887
Emplacement Réserve	16	Commune de Brech	Création d'un chemin	2014
Emplacement Réserve	12	Commune de Brech	Création d'un chemin	1150
Emplacement Réserve	9	Commune de Brech	Création d'un chemin	3783
Emplacement Réserve	8	Commune de Brech	Création d'un chemin	711
Emplacement Réserve	17	Commune de Brech	Création d'un chemin	877
Emplacement Réserve	15	Commune de Brech	Création d'un chemin	2736
Emplacement Réserve	6	Commune de Brech	Création d'un chemin	2603
Emplacement Réserve	13	Commune de Brech	Création d'un chemin	2776
Emplacement Réserve	25	Commune de Brech	Noue paysagère	912
Emplacement Réserve	5	Commune de Brech	Création d'un chemin	4644

BREC'H MORBIHAN

Plan Local d'Urbanisme



Règlement graphique
-
Pièce 4.2
-
Planche 4/5 Sud-Ouest



0 1 000 2 000 m

PLOEMEL

AURAY